

## **Interpellation ordinaire**

### **« Les Zurichois ne veulent pas de la Télé, va-t-elle mourir ? »**

Les événements qui entourent la « Télé » et son développement sont dignes des meilleures séries. Après la « Télé », saison 1 « on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu », nous avons eu la saison 2 « se dirige-t-on vers un organe patronal ? », nous assistons désormais à la saison 3 « les Zurichois ne veulent pas de nous, allons-nous mourir ? ».

A l'instar des reines du petit écran, chaque saison connaît son lot de suspens, de rebondissements, de changements d'acteurs et de metteurs en scène qui nous fait oublier les événements du passé. Aujourd'hui, la « télé-Derder », c'est du passé ; l'irruption du patronat dans le capital de la société, un avatar. Depuis avril dernier, les préoccupations sont tout autres.

Suite à la reprise d'Edipresse Suisse par Tamedia, les deux entreprises de médias ont adopté une stratégie d'entreprise commune. Tamedia veut renforcer son poids dans les journaux, les magazines et les plate-formes en ligne. Dans cette stratégie, Tamedia entend se séparer notamment des activités radio et télévision. Partant, la participation d'Edipresse dans « la Télé » perd son importance et devient un obstacle.

Tamedia a annoncé le 12 avril dernier que la vente de sa participation dans cette chaîne de télévision s'appuiera sur un certain nombre de critères : les acheteurs éventuels doivent pouvoir présenter un concept de développement clair et offrir aux collaborateurs une perspective d'avenir. De plus, le prix d'achat devra être concurrentiel.

Les responsables de la chaîne valdo-fribourgeoise restent optimistes. Edipresse ne serait qu'un actionnaire parmi d'autres (pourtant sa part au capital représente 30%) et rien ne change en matière d'options de développement. Il n'en demeure pas moins que la Télé est fragile économiquement et que sa phase de consolidation n'est pas terminée.

C'est pourquoi, les représentants des autorités publiques qui sont aussi actionnaires minoritaires de la Télé sont plus retenus. Ils s'interrogent sur les conséquences de ce désengagement tout en répétant (regrettant ?) que la législation interdit aux collectivités publiques de se porter acquéreuses des actions d'Edipresse. Lausanne gardera donc sa part de 20%, à quelques pour-cents près.

Dès lors, le secteur économique (issu des médias ou non) du futur investisseur, la nature de son investissement (hauteur du rendement attendu et pour quand) ainsi que ses objectifs stratégiques à moyen terme (acquisition éventuelle de la majorité) deviennent des éléments essentiels permettant de déterminer l'avenir de ce média régional.

A cet égard, toutes sortes de voix se sont déjà fait entendre : ceux qui estiment qu'aucun investisseur ne se présentera au portillon car le cadre de la concession ne permet d'envisager aucun rendement intéressant, ceux qui craignent l'arrivée d'un acquéreur aux visées strictement financières ou, enfin, ceux qui attendent un nouvel acteur intéressé à « la Télé ». Tout ce que nous savons, c'est que la fin de cette étude est prévue pour la fin de l'année.

A l'instar des usages des meilleures séries diffusées sur le petit écran, le suspens est de rigueur : qui tire les ficelles ?, est-ce que le vendeur trouvera un acheteur ?, qu'est-ce qui sera négocié dans le cadre de diffusion actuel ?

Par la présente interpellation, le groupe socialiste demande à la Municipalité :

1. A quel moment des opérations de rapprochement entre Edipresse et Tamedia, le représentant de la Municipalité a été informé des conséquences de ces fiançailles sur le capital de la Télé ?
2. Sans révéler des secrets de nature commerciale, la Municipalité suit-elle les opérations de vente de la part d'Edipresse du capital de la Télé ? Si oui, comment ?
3. Le cas échéant, la Municipalité souhaite-t-elle augmenter sa part au capital en rachetant quelques actions ?
4. Quelles réflexions porte la Municipalité sur ces opérations ? Souhaite-elle que le nouvel acteur soit un investisseur de proximité (vaudois, fribourgeois) ? Un connaisseur du domaine des médias ?
5. La Municipalité acceptera-t-elle, le cas échéant, que le nouvel investisseur puisse négocier des aménagements au cadre de diffusion actuel ?
6. La Municipalité envisage-t-elle fédérer les autres collectivités publiques qui sont actionnaires pour défendre un certain nombre de positions au sein du Conseil d'administration ? Si oui, comment compte-t-elle agir ?
7. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de la situation de la Télé, du point de vue de ses finances, de ses annonceurs et de son audimat ?
8. Finalement et plus largement, la Municipalité dispose-t-elle d'informations quant aux perspectives d'avenir de la « Télé » sous sa forme actuelle (règles légales, concession, zone de diffusion, etc.) ou sous une autre forme ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 10 mai 2011  
Pour le groupe socialiste  
Fabrice Ghelfi

